

Département du Territoire de Belfort

*Recueil des actes
administratifs
Août 2010*

*Le recueil est également consultable à la Préfecture du
Territoire de Belfort, 1 rue Bartholdi, 90020
BELFORT Cedex.*

SOMMAIRE

90_Département Territoire de Belfort

DDCSPP

Arrêté N °2010217-0003 - arrêté préfectoral portant désignation d'experts habilités à procéder à l'estimation des animaux abattus	1
Arrêté N °2010222-0001 - arrêté préfectoral attribuant mandat sanitaire au Dr COLLARD Alice	3
Arrêté N °2010222-0002 - arrêté préfectoral attribuant mandat sanitaire au Dr SAILLEY Florian	4
Arrêté N °2010222-0003 - arrêté préfectoral portant abrogation mandat sanitaire au Dr VAN LIPPEVELDE Frédéric	5
Arrêté N °2010222-0004 - arrêté préfectoral d'abrogation mandat sanitaire au Dt TOUFFUT Gilbert	6
Arrêté N °2010222-0005 - arrêté préfectoral d'abrogation mandat sanitaire Dr Dorine DURPOIX	7
Arrêté N °2010222-0007 - arrêté préfectoral portant abrogation mandat sanitaire au Dr Audrey SIMON	8
Arrêté N °2010222-0009 - arrêté préfectoral portant abrogation mandat sanitaire au Dr Léa JONOT	9
Arrêté N °2010228-0001 - arrêté relatif à la mise à disposition de personnel de la DDCSPP du Territoire de Belfort pour l'exercice hors département de missions de protection et de sécurité du consommateur	11
Arrêté N °2010235-0005 - Arrêté fixant la composition de la Commission départementale de Conciliation en matière de baux d'immeubles ou locaux à usage commercial, industriel ou artisanal	13

DDFiP

Arrêté N °2010201-0012 - Délégation de signature donnée aux inspectrices des impôts de la fiscalité immobilière étendue de Belfort	15
Arrêté N °2010201-0013 - Délégation de signature données aux contrôleurs et agents des impôts affectés dans un service des impôts des particuliers.	17
Arrêté N °2010201-0014 - Délégation de signature donnée aux contrôleurs et agents affectés dans un service des impôts des particuliers.	19
Arrêté N °2010229-0001 - Arrêté abrogeant l'arrêté n ° 2010182-0012 du 1er juillet 2010.	21
Arrêté N °2010244-0004 - Arrêté modifiant l'arrêté n °2010158-0001 du 7 juin 2010 portant délégation de pouvoir et signature aux fonctionnaires de la DDFiP du Territoire de Belfort	22
Arrêté N °2010244-0005 - Arrêté abrogeant l'arrêté n ° 2010186-0044 du 5 juillet 2010.	23

DDT

Arrêté N °2010215-0001 - AP relatif aux engagements dans le dispositif de la prime herbagère agroenvironnementale en 2010	24
Arrêté N °2010215-0005 - réintégration de M. Gilles DIDIER suite à disponibilité	41
Arrêté N °2010216-0001 - Détachement de M. Gilles DIDIER	43
Arrêté N °2010230-0001 - Autorisation individuelle de destruction par tir de Grands Cormorans dans les zones de piscicultures extensives en étangs pour la saison 2010-2011 Monsieur Jean- Baptiste BEAUME	45
Arrêté N °2010230-0002 - Autorisation individuelle de destruction par tir de Grands Cormorans dans les zones de piscicultures extensives en étangs pour la saison 2010-2011 Monsieur Philippe COURTOT	47
Arrêté N °2010231-0001 - Réglementation des cumuls ou réunions d'exploitations agricoles. Autorisation d'exploiter : Monsieur RICHARDOT Gilbert à MONTREUX- CHATEAU	51
Arrêté N °2010231-0002 - Réglementation des cumuls ou réunions d'exploitations agricoles. Autorisation EARL BESANCON à MEROUX.	54
Arrêté N °2010239-0001 - Arrêté préfectoral portant autorisation de défrichement de bois appartenant au Département du Territoire de Belfort.	57
Arrêté N °2010239-0003 - Arrêté préfectoral modifiant la réserve de chasse de l'ACCA de Bessoncourt.	60
Arrêté N °2010243-0002 - Arrêté de dérogation aux conditions d'ancienneté de cession de logements appartenant à Territoire Habitat, Office Public de l'habitat Social du Territoire de Belfort	64
Arrêté N °2010244-0001 - Arrêté préfectoral autorisant le tir de nuit du renard, jusqu'au 30 novembre 2010.	66
Arrêté N °2010245-0009 - Arrêté préfectoral modifiant la réserve de chasse de l'ACCA de Saint Dizier l'Evêque.	69
Arrêté N °2010246-0002 - Autorisation d'exécution des travaux relatifs à l'alimentation résidence AKERIS "Les Jardins de Maxence" + poste HTA/ BT "Alsace" - Rue de Bosmont/ Rue de Lorraine à DANJOUTIN	72

Préfecture

Arrêté N °2010211-0002 - Arrêté fixant pour l'année 2010 les tarifs applicables au CHBM pour l'exercice 2010	77
Arrêté N °2010223-0002 - Décision de déclassement du domaine public de terrains bâtis sis à VALDOIE (90)	81
Arrêté N °2010228-0003 - Arrêté portant nomination à la commission de coordination dans le domaine de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile de l'agence régionale de santé de Franche- Comté	85
Arrêté N °2010228-0004 - Arrêté portant nomination à la commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico- sociaux de l'agence régionale de santé de Franche- Comté	89
Arrêté N °2010230-0004 - Arrêté fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au CHBM au titre de l'activité déclarée au mois de juin 2010	92

Arrêté N °2010245-0011 - Arrêté portant délégation de signature à M. Sylvain CHEVRON, Chef du Bureau du Cabinet du Préfet du Territoire de Belfort	95
Arrêté N °2010245-0012 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie- Claude LAMBERT, Directrice des Services du Cabinet du Préfet du Territoire de Belfort	97
Arrêté N °2010245-0013 - Arrêté portant délégation de signature à M. Pascal SANNA, Adjoint au Chef du Bureau du Cabinet du Préfet du Territoire de Belfort	99
Arrêté N °2010245-0014 - Arrêté portant délégation de signature à M. Gilles GODFROY, Adjoint au Chef du Service interministériel de défense et de protection civile à la Préfecture du Territoire de Belfort	100
Arrêté N °2010245-0015 - Arrêté portant délégation de signature à M. Nicolas LARDIER, Chef du Service interministériel de Défense et de Protection civile à la Préfecture du Territoire de Belfort	101
Arrêté N °2010245-0016 - Arrêté portant délégation de signature à certains agents du Bureau des Nationalités à la Préfecture du Territoire de Belfort	103
Arrêté N °2010245-0017 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Nicole KUBLER, Adjointe au Chef du Bureau des Ressources Humaines à la Préfecture du Territoire de Belfort	107
Avis - Avis de concours interne sur titres pour le recrutement d'un infirmier cadre de santé au centre de soins et d'hébergement de logneue durée Jacques WEINMAN 25720 AVANNE- AVENEY	109
Décision - Décision concernant la composition de la Commission d'organisation électorale - Elections des Unions régionales de professionnels de santé - Chirurgiens- dentistes	110
Décision - Décision concernant la composition de la commission d'organisation électorale - Elections des Unions régionales de professionnels de santé - Infirmiers	113
Décision - Décision concernant la composition de la commission d'organisation électorale - Elections des Unions régionales de professionnels de santé - Masseurs- Kinésithérapeutes	116
Décision - Décision concernant la composition de la commission d'organisation électorale - Elections des Unions régionales de professionnels de santé - Pharmaciens	119
Décision - Décision de nomination de la déléguée adjointe et de délégation de signature du délégué de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs	122
PREF	
Arrêté N °2010217-0002 - Arrêté collectif portant attribution, renouvellement ou retrait de licences temporaires d'entrepreneurs de spectacles	126
Arrêté N °2010222-0006 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n ° 200905260700 du 25 mai 2009 portant exécution dans le département du Territoire de Belfort de l'arrêté du 12 mai 2009 relatif à la mise en application des dispositions concernant les passeports	130
Arrêté N °2010223-0001 - Modification de l'arrêté du 31 mai 2007 relatif à la protection du champ captant de Sermamagny	133

Arrêté N °2010224-0001 - Révision des listes électorales pour l'année 2010/2011 - Désignation des délégués de l'Administration	139
Arrêté N °2010225-0002 - Arrêté fixant le contrôle sanitaire des eaux de piscine du département du Territoire de Belfort	144
Arrêté N °2010225-0003 - Règlement du budget primitif 2010 de la commune de Morvillars	152
Arrêté N °2010228-0002 - accordant le brevet national de moniteur des premiers secours du 18 juin 2010	156
Arrêté N °2010232-0001 - portant création de la commission d'organisation des élections des membres de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat et de la chambre de métiers et de l'artisanat du 13 octobre 2010 - dépouillement : 18 octobre 2010	158
Arrêté N °2010232-0002 - fixant les modalités du dépôt des déclarations de candidatures en vue de l'élection des membres de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat et de la chambre de métiers et de l'artisanat du 13 octobre 2010	161
Arrêté N °2010232-0003 - portant abrogation de la limitation provisoire des usages de l'eau	164
Arrêté N °2010235-0003 - arrêté abrogeant l'arrêté réglementant l'organisation et la sécurité des présentations publiques d'aéromodèles du 5 avril 1988 modifié	166
Arrêté N °2010238-0001 - fixant la liste générale des électeurs en vue des élections des membres de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat et de la chambre de métiers et de l'artisanat du 13 octobre 2010	168
Arrêté N °2010238-0002 - portant répartition des sièges entre les membres titulaires de la chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort	170
Arrêté N °2010242-0001 - portant information des électeurs sur les modalités d'organisation de l'élection de cinq juges au tribunal de commerce de BELFORT le 15 octobre 2010	172
Arrêté N °2010243-0001 - portant création de la commission d'organisation des élections pour les élections des juges du tribunal de commerce de BELFORT le 15 octobre 2010	175
Arrêté N °2010243-0004 - arrêté de révision des listes électorales pour l'année 2010 2011 désignation des délégués de l'Administration	178
Arrêté N °2010245-0010 - arrêté portant répartition des sièges entre les délégués consulaires de la chambre de commerce et d'industrie du Territoire- de- Belfort	181
Arrêté N °2010246-0001 - arrêté fixant les tarifs maxima admis au remboursement des frais d'impression et d'affichage des documents électoraux et les dates limites de dépôt de ces documents pour l'élection des membres de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Franche- Comté et de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Territoire de Belfort du 13 octobre 2010	183

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION
SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES
POPULATIONS

Arrêté Préfectoral n° 2010217-0003
Portant désignation d'experts habilités à procéder à l'estimation des animaux abattus

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU :

- le code rural et notamment les articles L.221-1, L. 221-2 ;
- l'arrêté interministériel du 30 mars 2001 fixant les modalités de l'estimation des animaux abattus et des denrées et produits détruits sur ordre de l'administration ;
- l'arrêté préfectoral n° 2001-1672 du 2 octobre 2001 portant désignation d'experts habilités à procéder à l'estimation des animaux abattus ;
- l'arrêté préfectoral n° 2010186-0002 du 5 juillet 2010 portant délégation de signature à monsieur Martial Fiers, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort ;

Sur proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort et après consultation des représentants des organismes professionnels de l'élevage ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er}: Sont désignés en qualité d'experts chargés d'évaluer des animaux dont l'élimination est rendue obligatoire par l'administration :

Première catégorie, au titre du collège des éleveurs et professionnels des filières animales :

- **pour la filière bovine :**

Monsieur CRAVE Bruno	90360 Lachapelle –sous-Rougemont	Président du Groupement de défense sanitaire 90
Monsieur FLOTAT Georges	90140 Froidefontaine	Eleveur laitier
Monsieur FRIDEZ Olivier	90100 Villars-le-Sec	Eleveur laitier
Monsieur HAININ Denis	90800 BANVILLARS	Vice-président Etablissement interdépartemental de l'élevage 25-39-90
Monsieur KOEHLI Pascal	90100 RECHESY	Président de la Fédération départementale des

- **pour la filière porcine :**

Monsieur PETERSCHMITT David	90400 Andelnans	Engraisseur Porcins
-----------------------------	-----------------	---------------------

- **pour l'espèce ovine**

Monsieur MARTINA Jean (*vu avec 90350 Evette-Salbert
lui par téléphone est d'accord*)

Eleveur Ovins

- **pour l'espèce caprine**

Monsieur WURGLER Jean-Luc 90150 Lacollonge

Eleveur Caprins

Deuxième catégorie, au titre du collège des experts de l'élevage et des produits qui en sont issus :

Monsieur BRESSON Gérard

Livre Zootechnique de la Haute-
Saône

Conseiller agricole
Responsable « identification »

Monsieur VAUCHOT Patrick

Syndicat de contrôle de croissance
de Franche-Comté

Technicien

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n° 2001-1672 du 2 octobre 2001 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Messieurs le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Belfort, le 5 août 2010.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations,

Martial FIERS

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES
POPULATIONS

POLE PROTECTION DES
POPULATIONS
Service de la Sécurité de l'Alimentation,
des Produits et de la Protection Animale

A R R Ê T É n°2010222-0001

octroyant le mandat sanitaire dans le Territoire de Belfort

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code rural, et notamment ses articles L. 221-11, R. 221-4 à R. 221-20-1 ;
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort ;
- l'arrêté préfectoral n° 2010187-0007 en date du 6 juillet 2010 portant délégation de signature à monsieur Martial FIERS - Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- la demande et l'engagement de l'intéressé en date du 28 juin 2010 ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

A R R Ê T E

Article 1 – Le mandat sanitaire prévu aux articles L. 221-11 et R. 221-4 du code rural est attribué à Madame Alice COLLARD, docteur vétérinaire à BELFORT – SCP VETERINAIRE SAINT BERNARD, inscrit au tableau de l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 23631, pour une durée d'un an.

Article 2 – Dans la mesure où les conditions requises sont respectées, ce mandat sanitaire est tacitement reconduit.

Article 3 – Madame Alice COLLARD, s'engage :

- à respecter les prescriptions techniques relatives aux opérations de police sanitaire, de prophylaxie collective dirigées par l'Etat et de surveillance sanitaire qui lui sont confiées,
- à respecter les tarifs de rémunération afférents à ces interventions,
- à tenir à jour ses connaissances nécessaires à l'exercice de son mandat,
- à rendre compte au directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'exécution de ces missions et des difficultés éventuellement rencontrées à cette occasion.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 10 août 2010
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations,

Signé : Martial FIERS

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES
POPULATIONS

POLE PROTECTION DES
POPULATIONS
Service de la Sécurité de l'Alimentation,
des Produits et de la Protection Animale

A R R Ê T É n°2010222-0002

octroyant le mandat sanitaire dans le Territoire de Belfort

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code rural, et notamment ses articles L. 221-11, R. 221-4 à R. 221-20-1 ;
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort ;
- l'arrêté préfectoral n° 2010187-0007 en date du 6 juillet 2010 portant délégation de signature à monsieur Martial FIERS - Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- la demande et l'engagement de l'intéressé en date du 15 mars 2010 ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

A R R Ê T E

Article 1 – Le mandat sanitaire prévu aux articles L. 221-11 et R. 221-4 du code rural est attribué à Monsieur Florian SAILLEY, docteur vétérinaire à LURE (70), inscrit au tableau de l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 22553, pour une durée d'un an.

Article 2 – Dans la mesure où les conditions requises sont respectées, ce mandat sanitaire est tacitement reconduit.

Article 3 – Monsieur Florian SAILLEY, s'engage :

- à respecter les prescriptions techniques relatives aux opérations de police sanitaire, de prophylaxie collective dirigées par l'Etat et de surveillance sanitaire qui lui sont confiées,
- à respecter les tarifs de rémunération afférents à ces interventions,
- à tenir à jour ses connaissances nécessaires à l'exercice de son mandat,
- à rendre compte au directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'exécution de ces missions et des difficultés éventuellement rencontrées à cette occasion.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 10 août 2010
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations,

Signé : Martial FIERS



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES
POPULATIONS

POLE PROTECTION DES
POPULATIONS
Service de la Sécurité de l'Alimentation,
des Produits et de la Protection Animale

A R R Ê T É n°2010222-0003

Portant abrogation d'un mandat sanitaire dans le Territoire de Belfort

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code rural, et notamment ses articles L. 221-11, R. 221-4 à R. 221-20-1 ;
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort ;
- l'arrêté préfectoral n° 2010187-0007 en date du 6 juillet 2010 portant délégation de signature à monsieur Martial FIERS - Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- l'arrêté préfectoral n°2009229-01 en date du 17 août 2009 attribuant le mandat sanitaire au Dr Frédéric VAN LIPPEVELDE.

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

A R R Ê T E

Article 1 – L'arrêté préfectoral n°2009229-01 en date du 17 août 2009 attribuant le mandat sanitaire au Dr Frédéric VAN LIPPEVELDE est abrogé à compter de ce jour, pour cause de cessation d'exercice dans le département du Territoire de Belfort.

Article 2 – Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 10 août 2010
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations,

Martial FIERS



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES
POPULATIONS

POLE PROTECTION DES
POPULATIONS
Service de la Sécurité de l'Alimentation,
des Produits et de la Protection Animale

A R R Ê T É n°2010222-0004

Portant abrogation d'un mandat sanitaire dans le Territoire de Belfort

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code rural, et notamment ses articles L. 221-11, R. 221-4 à R. 221-20-1 ;
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort ;
- l'arrêté préfectoral n° 2010187-0007 en date du 6 juillet 2010 portant délégation de signature à monsieur Martial FIERS - Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- l'arrêté préfectoral n°92.12.15.03544 en date du 15 décembre 1992 attribuant le mandat sanitaire au Dr Gilbert TOUFFUT .

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

A R R Ê T E

Article 1 – L'arrêté préfectoral n°92.12.15.03544 en date du 15 décembre 1992 attribuant le mandat sanitaire au Dr Gilbert TOUFFUT est abrogé à compter de ce jour, pour cause de cessation d'exercice dans le département du Territoire de Belfort.

Article 2 – Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 10 août 2010
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations,

Signé : Martial FIERS



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES
POPULATIONS

POLE PROTECTION DES
POPULATIONS
Service de la Sécurité de l'Alimentation,
des Produits et de la Protection Animale

A R R Ê T É n°2010222-0005

Portant abrogation d'un mandat sanitaire dans le Territoire de Belfort

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code rural, et notamment ses articles L. 221-11, R. 221-4 à R. 221-20-1 ;
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort ;
- l'arrêté préfectoral n° 2010187-0007 en date du 6 juillet 2010 portant délégation de signature à monsieur Martial FIERS - Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- l'arrêté préfectoral n°20090428-0615 en date du 28 avril 2009 attribuant le mandat sanitaire au Dr Dorine DURPOIX .

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

A R R Ê T E

Article 1 – L'arrêté préfectoral n°20090428-0615 en date du 28 avril 2009 attribuant le mandat sanitaire au Dr Dorine DURPOIX est abrogé à compter de ce jour, pour cause de cessation d'exercice dans le département du Territoire de Belfort.

Article 2 – Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 10 août 2010
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations,

Signé : Martial FIERS



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES
POPULATIONS

POLE PROTECTION DES
POPULATIONS
Service de la Sécurité de l'Alimentation,
des Produits et de la Protection Animale

A R R Ê T É n°2010222-0007

Portant abrogation d'un mandat sanitaire dans le Territoire de Belfort

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code rural, et notamment ses articles L. 221-11, R. 221-4 à R. 221-20-1 ;
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort ;
- l'arrêté préfectoral n° 2010187-0007 en date du 6 juillet 2010 portant délégation de signature à monsieur Martial FIERS - Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- l'arrêté préfectoral n°20060308-0487 en date du 8 mars 2006 attribuant le mandat sanitaire au Dr Audrey SIMON .

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

A R R Ê T E

Article 1 – L'arrêté préfectoral n°20060308-0487 en date du 8 mars 2006 attribuant le mandat sanitaire au Dr Audrey SIMON est abrogé à compter de ce jour, pour cause de cessation d'exercice dans le département du Territoire de Belfort.

Article 2 – Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 10 août 2010
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations,

Martial FIERS



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010222-0009

**signé par DDCSPP
le 10 Août 2010**

**90_Département Territoire de Belfort
DDCSPP**

arrêté préfectoral portant abrogation mandat
sanitaire au Dr Léa JONOT

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES
POPULATIONS

POLE PROTECTION DES
POPULATIONS
Service de la Sécurité de l'Alimentation,
des Produits et de la Protection Animale

ARRÊTÉ n°

Portant abrogation d'un mandat sanitaire dans le Territoire de Belfort

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code rural, et notamment ses articles L. 221-11, R. 221-4 à R. 221-20-1 ;
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort ;
- l'arrêté préfectoral n° 2010187-0007 en date du 6 juillet 2010 portant délégation de signature à monsieur Martial FIERS - Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- l'arrêté préfectoral n°20071212-2213 en date du 12 décembre 2007 attribuant le mandat sanitaire au Dr Léa JONOT .

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté préfectoral n°20071212-2213 en date du 12 décembre 2007 attribuant le mandat sanitaire au Dr Léa JONOT est abrogé à compter de ce jour, pour cause de cessation d'exercice dans le département du Territoire de Belfort.

Article 2 – Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 11 août 2010
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations,

Martial FIERS

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION
SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES
POPULATIONS

Belfort, le 16 août 2010

DIRECTION

ARRETE n°2010228-0001

relatif à la mise à disposition de personnel de la DDCSPP du Territoire de Belfort pour l'exercice hors département de missions de protection et de sécurité du consommateur

**LE PREFET du Territoire de Belfort,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le Décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles

Vu la Circulaire du 17 septembre 2009 de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relatif à la mise en œuvre des politiques publiques de la concurrence, de la loyauté, de la protection économique et de la sécurité des consommateurs ;

Vu l'Engagement de service du Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie de la DIRECCTE de Franche-Comté auprès du Préfet de Région et des préfets de département ;

Vu la Convention du 7 juillet 2010 relative à la mise à disposition de personnels pour l'exercice des missions de protection et de sécurité du consommateur relevant des politiques publiques de la DGCCRF dans la région Franche-Comté

Sur proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort,

ARRETE

Article 1

La contribution de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort à la mise en œuvre des missions prévues au sein de la convention du 7 juillet 2010 relative à la mise à disposition de personnels pour l'exercice des missions de protection et de sécurité du consommateur relevant des politiques publiques de la DGCCRF dans la région Franche-Comté est établie comme suit en 2010 :

▪ Contrôle de la première mise sur le marché

Zone géographique :

Doubs, Haute Saône, Jura

Missions / secteurs d'activité:

Protection économique et sécurité du consommateur dans les secteurs des produits cosmétiques, de la fabrication des échelles et des compléments alimentaires.

Moyens en personnel :

- Marie-Carmen MILOTTE, inspecteur CCRF (0,1 ETP).

▪ Aire Urbaine Nord Franche Comté : Belfort – Montbéliard – Héricourt

Zone géographique :

communes d'Audincourt, Bavans, Bethoncourt, Dampierre les Bois, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Mandeure, Montbéliard, Seloncourt, Sochaux, Taillecourt, Valentigney, Voujeaucourt, Exincourt, Brevilliers, Héricourt, Chalonvillars.

Missions / Secteurs d'activité :

Protection économique et sécurité du consommateur dans le secteur des Grandes Surfaces Alimentaires hors galeries marchandes.

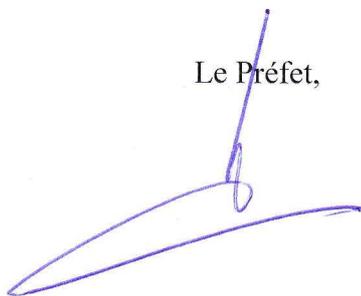
Moyens en personnel :

- Marie-Carmen MILLOTTE, inspecteur CCRF
- Jacky CAMPION, inspecteur CCRF
- Blandine FOLZER, contrôleur CCRF
- Colette DAZY, inspecteur CCRF
- Michel BOURGEOIS, contrôleur principal CCRF

Soit une mise à disposition allant de 0,4 à 0,6 Equivalent temps plein.

Article 2: - Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du territoire de Belfort sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs des Préfectures du Territoire de Belfort, du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône et sera adressé pour information à chaque préfet de département dans la région Franche-Comté.

Le Préfet,





PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

POLE PROTECTION DES POPULATIONS
Service de la Protection du Consommateur
Affaire suivie par : Jacky CAMPION
Tél. : 03 84 22 99 84
Télécopie : 03 84 22 11 08

Arrêté n° 2010235-0005

fixant la composition de la Commission départementale de Conciliation
en matière de baux d'immeubles ou locaux à usage commercial,
industriel ou artisanal

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU les articles L 145-34, L 145-35, D 145-12, D 145-13, D 145-14, et D 145-15 du code de commerce,

VU la circulaire ministérielle du 3 août 1988 relative aux commissions départementales de conciliation en matière de baux d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal,

Vu le décret du 10 juin 2010 portant nomination du préfet du Territoire de Belfort, paru au journal officiel du 11 juin 2010,

Vu l'arrêté préfectoral n° 200902160292 du 25 septembre 2008,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

arrête

Article 1^{er} : l'arrêté préfectoral n° 200902160292 du 25 septembre 2008 est abrogé.

Article 2 : La Commission départementale de Conciliation en matière de baux d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal est composée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2010 :

Membre désigné au titre de personne qualifiéeM. Noël MILLOTTE

Adresse postale : Centre des 4 As - B.P. 177 - 90003 BELFORT CEDEX

Membres représentant les locataires :

Titulaire M. Jean-Morand ERHARD
Suppléant M. Claude GOUDRON

Titulaire M. Philippe VOILAND
Suppléant M. François DEBOUCHAGE

Membres représentant les bailleurs :

Titulaire M^e Marie-Andrée SCHITTLY-BOILLOT
Suppléant M. Jean-Pierre CORNEILLE

Titulaire M. Daniel GIROUD
Suppléant M. Jacques BOISSENIN

Article 3 : Conformément à l'article D 145-15 du code de commerce, la présidence de la commission est assurée par le membre désigné au titre de personne qualifiée.

Article 4 : les membres de la Commission sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable. Les personnes qui ne remplissent plus les conditions nécessaires pour être membre de la Commission cessent d'appartenir à celle-ci. Seront déclarés démissionnaires d'office les membres qui, sans motif légitime, n'ont pas assisté à trois séances consécutives de la Commission.

Article 5 : Le secrétariat de la Commission est assuré par un fonctionnaire de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (place de la Révolution Française).

Article 6 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort et M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Belfort, le 23 août 2010

Le Préfet,

Benoît BROCARD

Adresse postale : Centre des 4 As - B.P. 177 - 90003 BELFORT CEDEX

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU TERRITOIRE DE BELFORT
9 Bis Faubourg de Montbéliard
BP 489
90016 BELFORT Cedex
Téléphone : 03 84 36 62 20

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE N° 2010201-0012

L'administratrice générale des Finances Publiques, directrice départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales et notamment l'article R* 247-4,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 19 mai 2010 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée aux inspectrices des impôts de la fiscalité immobilière étendue de Belfort :

- Mme Michelle DUDEK,

- Mlle Noura BACHIR,

1° à l'effet de prendre au nom de la directrice départementale des finances publiques des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 7 500 euros.

2° d'accorder une prorogation ultérieure à la prorogation d'office suivant l'expiration du délai de 4 ans visé au A de l'article 1594-0 G du code général des impôts.

La délégation ne visera que les décisions remplissant les trois conditions suivantes :

- accorder le délai d'un an demandé ;
- faire suite à une première demande de prorogation d'un an (demande produite à l'issue de l'année qui suit l'expiration du délai de 4 ans).
- ne pas être subordonnée à l'avis des services départementaux du Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports (ensembles à réaliser par tranches successives).

3° de prendre des décisions en matière de dispense de désignation d'un représentant accrédité, s'agissant des plus values immobilières réalisées par les non-résidents, conformément aux dispositions de l'instruction du 21 novembre 1994 (BOI * 8 M -3-94).

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux des services des impôts des particuliers de Belfort Nord et de Belfort Sud et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 20 juillet 2010



Marie-José GUICHANDUT
Directrice départementale des Finances Publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU TERRITOIRE DE BELFORT
9 Bis Faubourg de Montbéliard
BP 489
90016 BELFORT Cedex
Téléphone : 03 84 36 62 20

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE 2010201-0013

L'administratrice générale des Finances Publiques, directrice départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales et notamment l'article R* 247-4,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 19 mai 2010 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des impôts désignés ci-après :

- Mme Brigitte BLANC,
- Mme Chantal KNOEPFLIN,
- M. Stéphane MAIRE,
- Mlle Isabelle BOBY,
- M. Philippe DODY,
- M. Richard BARD,

- Mme Thérèse LANSQUINET,

à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et des décisions gracieuses de rejet, remise ou modération, dans la limite de 4 500 euros.

Article 2 - Délégation de signature est donnée aux agents des impôts désignés ci-après :

- Mme Nathalie BALDACCINI,

- Mme Michèle BECUE,

- Mme Chantal BREDIN,

- Mme Pascale CREVOISIER,

- Mlle Françoise LEPAROUX,

- Mme Mireille LOVATO,

- Mme Françoise TISSOT,

- Mme Christine WURTHELE,

à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office en matière d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, de taxes foncières et impositions assimilées, dans la limite de 2 000 euros.

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des particuliers de Belfort Nord et publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 20 juillet 2010

Marie-José GUICHANDUT
Directrice départementale des Finances Publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU TERRITOIRE DE BELFORT
9 Bis Faubourg de Montbéliard
BP 489
90016 BELFORT Cedex
Téléphone : 03 84 36 62 20

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE 2010201-0014

L'administratrice générale des Finances Publiques, directrice départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales et notamment l'article R* 247-4,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 19 mai 2010 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des impôts désignés ci-après :

- Mme Nadine BOUVERET,
- Mme Marie-Noëlle HARTMANN,
- M. René LOSTETTER,
- M. Cyrille RABASQUINHO,
- Mlle Isabelle BOBY,
- M. Philippe DODY,

- M. Richard BARD,
- Mme Thérèse LANSQUINET,

à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et des décisions gracieuses de rejet, remise ou modération, dans la limite de 4 500 euros.

Article 2 - Délégation de signature est donnée aux agents des impôts désignés ci-après :

- M. Laurent AIGNAN,
- Mme Brigitte BARD,
- Mme Patricia CAVIN,
- Mme Noëlle DEVAUX,
- Mme Annie FUTELOT,
- Mme Florence GIRAUD,
- Mme Liliane LUCCHETTA,
- Mme Ghislaine MOINAT,
- Mme Sylvie PRENEZ,
- Mme Claudine RIGOULET,
- Mme Frédérique STEHLIN,
- Mme Anne-Françoise VON AESCH,

à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office en matière d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, de taxes foncières et impositions assimilées, dans la limite de 2 000 euros.

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des particuliers de Belfort Sud et publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 20 juillet 2010

Marie-José GUICHANDUT
Directrice départementale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU TERRITOIRE DE BELFORT

9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD – BP 489
90016 BELFORT CEDEX

ARRETE N° 2010229 - 0001

L'Administratrice générale des Finances Publiques,
Directrice départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort

Vu :

le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

le livre des procédures fiscales,

le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques,

le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques,

l'arrêté du 19 mai 2010 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques,

la décision du Directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

l'arrêté n° 2010182-0012 du 1^{er} juillet 2010 portant délégation de signature aux contrôleurs et agents affectés dans un service des impôts des particuliers,

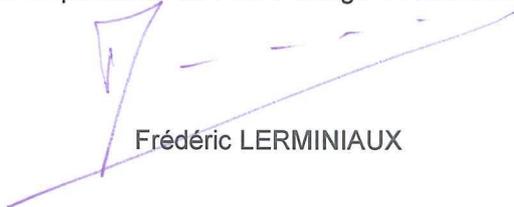
Arrête :

Article 1^{er}. L'arrêté n° 2010182-0012 du 1^{er} juillet 2010, portant délégation de signature aux contrôleurs et agents affectés dans un service des impôts des particuliers, est abrogé.

Article 2. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 17 août 2010.

pour la Directrice Départementale des Finances Publiques,
Le responsable du Pôle Pilotage & Ressources,



Frédéric LERMINIAUX